



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 04 AVRIL 2025

AFFAIRE N° 02-20250404

**COMMUNICATION DE L'ETAT 2024 DES INDEMNITES DES ELUS
DE LA CASUD**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois d'avril à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 21 mars 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 14

Absents : 03

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSE Camille (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 15-20250404).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 15-20250404), COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon –

ROMANO Augustine représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, THERINCOURT Jean-Pierre représenté par PAYET TURPIN Francemay, THIEN-AH-KOON Patrice représenté par HOARAU Jacques.

BENARD Monique représentée par BLARD Régine, FONTAINE Gilles représenté par BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par VIENNE Axel, MUSSARD Rose Andrée représentée par HUET Marie-Josée, K/BIDI Emeline représentée par MUSSARD Harry, LEICHNIG Stéphanie représentée par HOAREAU Sylvain, LANDRY Christian représenté par LEVENEUR Inelda, HUET Henri Claude représenté par LEBON David, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

LAFOSSE Camille représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 16 à l'affaire n° 40-20250404).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier représenté par COURTOIS Vanessa (de l'affaire n° 16 à l'affaire n° 40-20250404).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon –

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 02-20250404**COMMUNICATION DE L'ETAT 2024 DES INDEMNITES DES ELUS DE LA CASUD**

Le Président rappelle que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'Engagement dans la Vie Locale et à la Proximité de l'Action Publique, oblige les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), conformément à ses articles 92 et 93 (et à l'article L.5211-12-1), à fournir à leur assemblée délibérante un rapport détaillant toutes les indemnités perçues par les élus. Ce rapport doit inclure les indemnités de toute nature, reçues pour tout mandat ou fonction exercée au sein de la collectivité, ainsi que celles perçues au sein de tout syndicat, société ou filiale associée.

Pour l'année 2024, les indemnités annuelles brut versées sont listées ci-dessous :

PRENOM, NOM	QUALITE	Indemnités BRUT/AN/€	Jetons de présence BRUT/AN/€	Jetons de présence BRUT/AN/€
		CASUD	SOEGIS	SAPHIR / SPL MARAINA/ SPL SUDEC
A. THIEN AH KOON	Président jusqu'au 26/06/2024	28 756.28		
B. VALY	1 ^{er} Vice-président	22 463.23	4 287	
J. HOARAU	2 ^{ème} Vice-président/ Président - 26/06/2024	44 950.07		714.28 (SAPHIR)
P. THIEN AH KOON	Cons. communautaire 2 ^{ème} Vice-Président - 01/07/2024	13 105.98	2 572	
A. GASTRIN	3 ^{ème} Vice-président 4 ^{ème} Vice-président au 01/07/2024	22 463.23		
C. LANDRY	4 ^{ème} Vice-président Cons. communautaire - 26/06/2024	12 316.81		
V. COURTOIS	5 ^{ème} Vice-présidente 3 ^{ème} Vice-présidente - 01/07/2024	22 463.23		
F. PAYET TURPIN	6 ^{ème} Vice-présidente Cons. Com. déléguée - 01/07/2024	16 837.57		
C. TURPIN	7 ^{ème} Vice-présidente 5 ^{ème} Vice-présidente - 01/07/2024	22 463.23		
D. MAUNIER	8 ^{ème} Vice-président 6 ^{ème} Vice-président - 01/07/2024	22 463.23	5 145	
I. GROSSET PARIS	9 ^{ème} Vice-présidente 7 ^{ème} Vice-présidente - 01 07 2024	22 463.23		
JP. THERINCOURT	10 ^{ème} Vice-président Cons.Com. délégué - 01/07/2024	16 837.57		
E. ROBERT	11 ^{ème} Vice-présidente 8 ^{ème} Vice-présidente - 01/07/2024	22 463.23		
J. Louis LEBON	13 ^{ème} Vice-président 9 ^{ème} Vice-président - 01/07/2024	22 463.23	4 930	
A. GUEZELLO	14 ^{ème} Vice-président 10 ^{ème} Vice-président - 01/07/2024	22 463.23		
A. ROMANO	Cons. communautaire	2 959.56		

PRENOM, NOM	QUALITE	Indemnités BRUT/AN/€	Jetons de présence BRUT/AN/€	Jetons de présence BRUT/AN/€
		CASUD	SODEGIS	SAPHIR / SPL MARAINA/ SPL SUDEC
L. MONDON	Cons. communautaire	2 959.56		
B. PICARDO	Cons. communautaire	2 959.56	3 858	
M. DIJOUX RIVIERE	Cons. communautaire	2 959.56		
CE. GONTHIER	Cons. communautaire	2 959.56		3 633.33 (SPL SUDEC)
D. TECHER	Cons. communautaire	2 959.56		
S. SAUTRON	Cons. communautaire jusqu'au 10/06/24	1 315.36		
N. DOMITILE	Cons. communautaire	2 959.56		
R. BLARD	Cons. communautaire	2 959.56		
H. FONTAINE	Cons. communautaire	2 959.56		
V. FONTAINE	Cons. communautaire	2 959.56		
N. BASSIRE	Cons. communautaire	0		
J. SOUBAYA	Cons. communautaire	2 959.56		
M. BENARD	Cons. communautaire	2 959.56		
G. FONTAINE	Cons. communautaire	2 959.56		
P. LEBRETON	Cons. communautaire	2 959.56		
R A. MUSSARD	Cons. communautaire	2 959.56		
M.HUET	Cons. communautaire	2 959.56		
M A. LEJOYEUX	Cons. communautaire	2 959.56		
S. HOAREAU	Cons. communautaire	2 959.56		
E. K/BIDY	Cons. communautaire	2 959.56		
D. LEBON	Cons. communautaire	2 959.56		
S. LEICHNIG	Cons. communautaire	2 959.56		
I. LEVENEUR	Cons. communautaire	2 959.56		
G. FULBERT-GERARD	Cons. communautaire	2 959.56		
A. VIENNE	Cons. communautaire	2 959.56		403 (SPL MARAINA)
MJ. HUET	Cons. communautaire	2 959.56		
CF. BENARD	Cons. communautaire	2 959.56	2 357	
G. PAYET	Cons. communautaire	2 959.56		
O. RIVIERE	Cons. communautaire	2 959.56	25 715	
HC. HUET	Cons. communautaire	2 959.56		
BR. JAVELLE	Cons. communautaire	2 959.56		
H. MUSSARD	Cons. communautaire	2 959.56		
J. GENCE	Cons. communautaire au 26/06/24	1 520.89		



PRENOM, NOM	QUALITE	Indemnités BRUT/AN/€	Jetons de présence BRUT/AN/€	Jetons de présence BRUT/AN/€
		CASUD	SODEGIS	SAPHIR / SPL MARAINA/ SPL SUDEC
JR. LEBON	Cons. communautaire au 26/06/24	1 520.89		

Il est donc proposé à l'Assemblée de prendre acte de la communication de l'Etat 2024 des indemnités des élus de la CASUD.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

- prend acte de la communication de l'Etat 2024 des indemnités des élus de la CASUD,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
 La Secrétaire de séance,**

Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,

Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 11/04/2025